

# Les Nuits Magiques

**21ÈME FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'ANIMATION**  
**du 30 novembre au 11 décembre 2011 – Bègles (France)**

Informations concernant le film :		
Titre du film :		
Nationalité du film :	Année de réalisation :	Durée du film :
Synopsis :		
Technique(s) d'animation utilisée(s) :		

Réalisateur
Nom :
Mail :

Producteur
Société :
Téléphone :
Mail :

Informations concernant la copie projetée pendant le festival	
Support de projection : <input type="checkbox"/> 35mm <input type="checkbox"/> DVD <input type="checkbox"/> DCP	
Dialogues : <input type="checkbox"/> sans dialogues <input type="checkbox"/> dialogues en français <input type="checkbox"/> sous-titré en français	Réservation de la copie auprès de : <input type="checkbox"/> producteur <input type="checkbox"/> agence du court métrage <input type="checkbox"/> autre (précisez) :
Valeur de la copie (en Euro) :	
Adresse de retour de la copie projetée pendant le festival :	

**Signature (précédée du nom du signataire)**

**Date :**

# Les Nuits Magiques

**21ÈME FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'ANIMATION  
du 30 novembre au 11 décembre 2011 – Bègles (France)**

## Règlement

### Présentation

Le 21ème Festival International du Film d'Animation « Les Nuits Magiques » se déroulera à Bègles (France) du 30 novembre au 11 décembre 2011. Il est organisé par l'association Flip-Book. Le festival a pour objectif de faire découvrir la richesse et la diversité du cinéma d'animation par la diffusion de courts et longs métrages d'animation provenant du monde entier et utilisant des techniques d'animation différentes.

### Compétition Internationale de Courts Métrages

Plusieurs Prix du Public de 500€ attribués aux réalisateurs  
Le Prix des Collégiens et des Lycéens : 150€ au réalisateur  
Le Prix du Jeune Public : 150€ au réalisateur  
D'autres prix pourront être décernés

### Inscription des films

Peuvent participer à la compétition, des courts métrages d'animation réalisés après le 31 décembre 2008, sur support 35mm son optique, DCP ou DVD. Les films sur supports 35mm peuvent participer à la compétition seulement si une copie circule déjà en France ou en Europe pendant la période du Festival. Si ce n'est pas le cas, ces films pourront alors être diffusés sur support DVD. **Les films étrangers peuvent concourir dans la mesure où ils sont doublés en français, sans dialogues ou déjà sous-titrés en français.** Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet du festival [www.lesnuitsmagiques.fr](http://www.lesnuitsmagiques.fr). Aucun droit d'inscription n'est exigé.

### Sélection

La sélection se fera sur DVD jusqu'au 31 août 2011.

Les supports envoyés ne seront pas retournés.

Adresse d'envoi des films pour la sélection :

FLIP-BOOK / LES NUITS MAGIQUES  
23 RUE NOUTARY  
33130 BEGLES  
FRANCE

La liste des films sélectionnés sera disponible sur notre site internet début septembre.

### Promotion

Les ayants droit cèdent au festival, sans contre partie, les droits de reproduction des photographies de leur film pour une diffusion dans la presse ou sur le site internet du festival. Ils autorisent également la diffusion d'extraits de leur film, au plus 10% de sa durée avec un maximum de 1 minutes 30 secondes, sur les différentes chaînes de télévision ou autres médias.

Les ayants droit des films inscrits à la compétition autorisent le festival à diffuser leur film dans le cadre de deux projections promotionnelles au cours de l'année suivant la manifestation.

### Port des films

Le festival prendra en charge le port retour des copies des films sélectionnés.

### Assurance

Le Festival contractera une assurance en vue d'un remplacement des copies éventuellement endommagées pendant la manifestation.

### Cas non prévus et contestations

Les organisateurs du festival se réservent le droit de prendre toute décision relative à des questions non prévues par le présent règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée. La participation au festival implique l'acceptation sans réserve des termes de son règlement.